NORME INTERNATIONALE

ISO 10622

Première édition
1997-04-15

Grande cardamome (*Amomum subulatum* Roxb.), en capsules et en graines — Spécifications

*Large cardamom (*Amomum subulatum *Roxb.), as capsules and seeds — Specification*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10622:1997
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/38168139-3de3-4f85-889d-8162e1fbc09b/iso-10622-1997

Numéro de référence
ISO 10622:1997(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 10622 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 34, *Produits agricoles alimentaires*, sous-comité SC 7, *Épices*.

L'annexe A de la présente Norme internationale est donnée uniquement à titre d'information.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10622:1997
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/38168139-3de3-4f85-889d-8162e1fbc09b/iso-10622-1997

© ISO 1997

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Internet: central@iso.ch
X.400: c=ch; a=400net; p=iso; o=isocs; s=central

Imprimé en Suisse

Grande cardamome (*Amomum subulatum* Roxb.), en capsules et en graines — Spécifications

1 Domaine d'application

La présente Norme Internationale fixe les spécifications de la grande cardamome (*Amomum subulatum* Roxb.) en capsules et en graines.

Des recommandations relatives aux conditions d'entreposage et de transport sont données en annexe A.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 10622:1997
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/38168139-3de3-4f85-889d-8162e1fbc09b/iso-10622-1997

ISO 927:1982, *Épices — Détermination de la teneur en matières étrangères.*

ISO 928:— [1], *Épices — Détermination des cendres totales.*

ISO 930:— [2], *Épices — Détermination des cendres insolubles dans l'acide.*

ISO 939:1980, *Épices — Détermination de la teneur en eau — Méthode par entraînement.*

ISO 948:1980, *Épices — Échantillonnage.*

ISO 2825:1981, *Épices — Préparation d'un échantillon moulu en vue de l'analyse.*

ISO 6571:1984, *Épices, aromates et herbes — Détermination de la teneur en huiles essentielles.*

3 Description

3.1 Grande cardamome en capsules

Les capsules de grande cardamome sont les fruits séchés, mûrs ou presque mûrs, de *Amomum subulatum* Roxb. Les capsules ont une couleur allant du brun au rose, leur forme est oblongue, plus ou moins triangulaire, avec des côtes. Les capsules peuvent être rognées et avoir leurs pédicelles enlevés. Les capsules doivent être bien formées et contenir des graines saines.

1) À publier. (Révision de l'ISO 928:1980)
2) À publier. (Révision de l'ISO 930:1980)

3.2 Graines de grande cardamome

Les graines sont obtenues en décortiquant les capsules de grande cardamome.

4 Exigences

4.1 Odeur et flaveur

L'odeur des capsules ou des graines de grande cardamome doit être caractéristique et fraîche. Elle doit être exempte d'odeur et de flaveur étrangères, y compris de rance et de moisi.

4.2 Absence d'insectes, de moisissures, etc.

La grande cardamome en capsules et en graines doit être exempte d'insectes vivants et de moisissures, et être pratiquement exempte d'insectes morts, de fragments d'insectes et de contamination par les rongeurs visibles à l'oeil nu (corrigé, si nécessaire, dans le cas d'une vision anormale) ou avec le grossissement pouvant s'avérer nécessaire dans certains cas particuliers. Si le grossissement est supérieur à × 10, mention doit en être faite dans le rapport d'essai.

4.3 Matières étrangères

Les capsules et graines de cardamome doivent être exemptes de souillures et de poussières visibles. La proportion de morceaux de calice et de tiges et d'autres matières étrangères ne doit pas être supérieure à 5 % (*m/m*) et 2 % (*m/m*) respectivement, lorsqu'elle est déterminée selon la méthode décrite dans l'ISO 927.

4.4 Capsules vides et mal formées

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

La proportion de capsules vides (c'est-à-dire qui ne comportent pas de graines) ou mal formées ou qui ne sont pas suffisamment remplies de graines, ne doit pas être supérieure à 5 % en nombre. Pour cela, ouvrir 100 capsules prélevées au hasard à partir d'un échantillon pour laboratoire et compter le nombre de capsules vides et mal formées.

ISO 10622:1997
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/38168139-3de3-4f85-889d-8162e1fbc09b/iso-10622-1997

4.5 Capsules immatures et ridées

La proportion de capsules immatures et ridées (capsules qui ne sont pas entièrement développées) ne doit pas être supérieure à 7 % (*m/m*) lorsqu'elle est déterminée par séparation physique selon la méthode donnée dans l'ISO 927.

4.6 Graines légères

Les graines légères comprennent les graines de couleur rouge ou brune, et les graines cassées, immatures et ridées. La proportion de graines légères dans les graines de grande cardamome ne doit pas être supérieure à 5 % (*m/m*) lorsqu'elle est déterminée selon la méthode donnée dans l'ISO 927.

4.7 Spécifications chimiques

La grande cardamome en capsules ou en graines doit satisfaire aux spécifications données dans le tableau 1, lorsqu'elle est analysée par les méthodes prescrites.

Tableau 1 — Spécifications chimiques

Caractéristique	Spécification		Méthode d'essai
	Capsules	Graines	
Teneur en eau, % (*m/m*), max.	12	12	ISO 939
Huiles essentielles, % (ml/100 g) sur sec, min.	1	1	ISO 6571
Cendres totales, % (*m/m*) sur sec, max.	8	8	ISO 928
Cendres insolubles dans l'acide, % (*m/m*) sur sec, max.	2	2	ISO 930
NOTE – Pour les capsules, la détermination de la teneur en eau, des cendres totales et des cendres insolubles dans l'acide, doit être réalisée sur les capsules entières. La détermination de la teneur en huiles essentielles doit être réalisée sur les graines obtenues par séparation.			

5 Échantillonnage

L'échantillonnage doit avoir été réalisé selon la méthode prescrite dans l'ISO 948.

6 Méthodes d'essai

Les échantillons de grande cardamome en capsules ou en graines doivent être analysés pour s'assurer de leur conformité aux spécifications de la présente Norme internationale en suivant les méthodes physiques et chimiques spécifiées de 4.2 à 4.7 et dans le tableau 1.

L'échantillon pour analyse doit être moulu conformément à l'ISO 2825.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

7 Emballage et marquage

7.1 Emballage

ISO 10622:1997
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/38168139-3de3-4f85-889d-

La grande cardamome en capsules et en graines doit être placée dans des emballages propres et sains, fabriqués en un matériau n'exerçant aucune action sur le produit et le protégeant contre les reprises d'humidité et les pertes de matières volatiles.

Les emballages doivent également respecter les législations nationales relatives à la protection de l'environnement.

7.2 Marquage

Les indications particulières suivantes doivent être inscrites directement sur chaque emballage ou sur une étiquette attachée à l'emballage:

a) nom du produit et, le cas échéant, nom commercial;

b) nom et adresse du producteur ou de l'emballeur et, le cas échéant, la marque;

c) code ou numéro de lot;

d) masse nette;

e) pays de production;

f) tout autre renseignement demandé par l'acheteur, tel que l'année de récolte, la date de l'emballage, etc.;

g) référence à la présente Norme internationale.

 © ISO

Annexe A
(informative)

Recommandations relatives aux conditions d'entreposage et de transport

A.1 Il convient que les emballages contenant des capsules ou graines de grande cardamome soient entreposés dans des locaux couverts, bien protégés du soleil, de la pluie et d'une chaleur excessive.

A.2 Il convient que l'entrepôt soit sec, exempt d'odeurs désagréables et protégé contre l'entrée d'insectes et autres déprédateurs. Il convient que la ventilation soit réglée de manière à assurer une bonne ventilation en période sèche et à être entièrement arrêtée en période humide. Il convient de prendre des dispositions appropriées pour permettre la fumigation dans l'entrepôt.

A.3 Il convient que les emballages soient manipulés et transportés de manière qu'ils soient protégés de la pluie, du soleil ou d'autres sources de chaleur excessive, des odeurs désagréables et de toute contamination, en particulier dans les cales des navires.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 10622:1997
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/38168139-3de3-4f85-889d-8162e1fbc09b/iso-10622-1997

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10622:1997
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/38168139-3de3-4f85-889d-8162e1fbc09b/iso-10622-1997

© ISO

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10622:1997
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/38168139-3de3-4f85-889d-8162e1fbc09b/iso-10622-1997

ICS 67.220.10

Descripteurs: produit agricole, produit alimentaire, produit végétal, assaisonnement, plante aromatique, épice, cardamome, spécification, propriété organoleptique, propriété chimique, essai, marquage, emballage.

Prix basé sur 4 pages